
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1856.

GRANDE NATURALISATION (1).

(Demande du baron Charles-Joseph-Isidore DE STEIN D'ALTENSTEIN).

RAPPORT SUR UN AMENDEMENT AU PROJET DE LOI,

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, (2) PAR M. THIENPONT.

MESSIEURS,

La commission des naturalisations s'est occupée, dans sa séance du 23 de ce mois, de l'examen de l'amendement proposé par M. Van Overloop et tendant à faire ajouter les mots : « avec exemption du droit d'enregistrement, » à l'article unique du projet de loi relatif à la grande naturalisation du sieur Charles-Joseph-Isidore de Stein d'Altenstein.

Les faits suivants sont constatés.

Le sieur de Stein d'Altenstein est né à Mesnil-St-Blaise, canton de Beauraing, province de Namur; le 6 septembre 1819, d'un père hollandais et d'une mère d'origine belge. Le 8 septembre 1841, il se présenta devant le bourgmestre de la commune de Mesnil-St-Blaise, afin de faire la déclaration prescrite par l'art. 9 du Code civil. Ce fonctionnaire refusa de recevoir la déclaration, parce qu'elle était tardivement faite. Elle aurait dû avoir eu lieu le 6 septembre. Le sieur de Stein était dans la ferme conviction que la date de sa naissance était le 16 septembre.

(1) Projet de loi, n^o 197.
Amendement, n^o 207.

(2) La commission est composée de MM. DE PERCEVAL, président, VANDENPEEREBOOM, DE STEENHAULT, VAN OVERLOOP, WASSEIGE, CALMEYN et THIENPONT.

En présence des décisions que le Pouvoir législatif a prises relativement aux demandes d'exemption formées par les sieurs Coyon et par le sieur Poirot, votre commission des naturalisations estime qu'il y a lieu d'accorder au sieur de Stein, né en Belgique, la faveur qui a été accordée au sieur Poirot, né dans la partie cédée du Luxembourg, et aux sieurs Coyon, nés en France. Le sieur de Stein se trouve même dans des conditions plus favorables que ces derniers.

En conséquence, votre commission des naturalisations vous propose, par 4 voix et une abstention, d'adopter l'amendement présenté par M. Van Overloop.

Le Rapporteur,

L. THIENPONT.

Le Président,

ARMAND DE PERCEVAL.
